

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 17 juin 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 00.

Madame Gaël KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES TULET, KERVERN, CALMETTES, BOUSSEMART, CARBO. MM CIERCOLES, ANJARD, MONTALIEU, GUITARD, CARLES, MARCHAND.

ABSENTS NON EXCUSES : MME MONZON, MM THURIES.

ABSENTS EXCUSES : MME AUGER, MM TIBAL.

**PROCURATIONS : MME SAGET à MM ANJARD
MM VERDIER à MM GUITARD
MME VOLTES à MM CIERCOLES**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 09 juin 2016.

1- Choix de l'Entreprise pour l'extension du Réseau Eaux Usées en vue du raccordement de la future salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est urgent de procéder à l'extension du réseau Eaux Usées en vue du raccordement de la future salle polyvalente le long de la RD n°888.

La procédure pour le choix d'une Entreprise a été lancée suivant la procédure adaptée, elle avait pour objet l'extension du réseau Eaux Usées en vue du raccordement de la future salle polyvalente.

Trois Entreprises ont répondu :

- CAP TP
- FRONTON TP
- SCAM TP

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les candidatures.

Etude des documents administratifs et critères retenus pour le jugement des offres notifiés dans le règlement de consultation.

Le classement des candidats est le suivant :

- 1- CAP TP : 94 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 60 valeur technique sur 40 = 34).
- 2- SCAM TP : 85,27 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 45,27 valeur technique sur 40 = 40).
- 3- FRONTON TP : 73,78 sur 100 (prix de prestations sur 60 = 37,78 valeur technique sur 40 = 36).

La commission d'appel d'offre choisit de proposer au Conseil Municipal l'Entreprise CAP TP « la mieux disante » pour un montant HT de 33 950,00 € soit 40 740,00 € TTC.

Vote : 10 pour 1 abstention

2- Choix de l'Entreprise pour travaux de viabilisation du Lotissement Communal 9 lots – « Les Moulins de Lutché ».

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin d'assurer le dossier de demande de permis d'aménager concernant la création d'un lotissement communal de 9 lots «Les Moulins de Lutché » un marché de travaux a été lancé pour des travaux de viabilisation de celui-ci.

Description des lots :

- Lot n°1 : Voirie
 - Lot n° 2 : Assainissement
 - Lot n° 3 : Eau potable, électricité BT, éclairage public et génie civil téléphone.
- La procédure pour le choix d'une Entreprise pour les divers lots a été lancée suivant la procédure adaptée, elle avait pour objet travaux de viabilisation du lotissement communal de 9 lots « Les Moulins de Lutché ».

12 Entreprises ont répondu :

- **SUD OUEST RESEAUX (Lot n° 3)**
- **MAILLET TP (Lot n° 1 et 2)**
- **SCAM TP (Lot n°2)**
- **EIFFAGE SUD OUEST (Lot n° 1)**
- **SPIE SUD OUEST (Lot n°3)**
- **ENGIE INEO (Lot n° 3)**
- **BOUYGUES (Lot n° 3)**
- **CAP TP (Lot n° 1 et 2)**
- **FOURNIE GROSPAUD (Lot n° 3)**
- **SPIE BATIGNOLLES (Lot n° 3)**
- **E.C.T.P (Lot n° 1)**
- **MALET (Lot n° 1)**

La commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'étudier les candidatures. Etude des documents administratifs et critères retenus pour le jugement des offres notifiés dans le règlement de consultation.

Le classement des candidats est le suivant :

Lot n° 1 :

- 1- E.C.T.P : 98.40 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 60 valeur technique sur 40 = 38.40).
- 2-MALET : 95.11 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 55.11 valeur technique sur 40 = 40).
- 3-MAILLET TP : 94.40 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 58.40 valeur technique sur 40 = 36.00).

4-EIFFAGE SUD OUEST : 92.16 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 52.16 valeur technique sur 40 = 40).

5-CAP TP : 83.00 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 55.00 valeur technique sur 40 = 28.00).

La commission d'appel d'offre choisit de proposer au Conseil Municipal l'Entreprise **E.C.T.P pour le Lot n°1** « la mieux disante » pour un montant HT de **69 517,50 €** soit **83 421,00 €** TTC.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Lot n° 2 :

1- SCAM TP : 99.72 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 59.72 valeur technique sur 40 = 40).

2- MAILLET TP : 96.60 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 58.60 valeur technique sur 40 = 38.00).

3- CAP TP : 92.00 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 60.00 valeur technique sur 40 = 32.00).

La commission d'appel d'offre choisit de proposer au Conseil Municipal l'Entreprise **SCAM TP pour le Lot n°2** « la mieux disante » pour un montant HT de **40 448,00 €** soit **48 537,60 €** TTC.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Lot n° 3 :

1- BOUYGUES : 100.00 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 60.00 valeur technique sur 40 = 40.00).

2- ENGIE INEO : 99.61 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 59.61 valeur technique sur 40 = 40.00).

3- SUD OUEST RESEAUX : 82.53 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 46.53 valeur technique sur 40 = 36.00).

4- SPIE SUD OUEST : 79.93 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 41.93 valeur technique sur 40 = 38.00).

5- SPIE BATIGNOLLES : 79.51 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 43.51 valeur technique sur 40 = 36.00).

6- FOURNIE GROSPAUD : 71.27 sur 100 (prix des prestations sur 60 = 33.27 valeur technique sur 40 = 38.00).

La commission d'appel d'offre choisit de proposer au Conseil Municipal l'Entreprise **BOUYGUES ENERGIE pour le Lot n°3** « la mieux disante » pour un montant HT de **37 451,50 €** soit **44 941,80 €** TTC.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Vote pour les lots n°1 et n° 3 à l'unanimité et pour le lot n° 2 : 10 voix et 1 abstention

3- Tarif cantine scolaire 2016/2017.

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée le tarif des repas de la cantine scolaire 2015/2016 qui s'élève à 2,54 € TTC.

Il propose un nouveau tarif : 2,59 € TTC par repas.

Il explique que cette augmentation comprend :

Le prix tarifaire du traiteur ainsi que l'achat des serviettes par la commune.

Voté à l'unanimité

4- Montant des sommes perçues par la régie commission Sport Jeunesse et Culture pour les manifestations : animation Skate park et animation sécurité routière.

Monsieur le Maire informe son assemblée que la commission Sport Jeunesse et Culture a organisé deux manifestations (entrée gratuite) :

- Animation skate park le 10 avril 2016
- Animation sécurité routière le 04 juin 2016

Il informe que ces deux animations ont rapportées des recettes au niveau de la buvette, et fait lecture des tarifs de vente.

L'animation skate park pour un montant de 386.00 € et l'animation sécurité routière pour un montant de 230.50 €. Il précise que ses sommes ont été versées à la régie créée à cet effet en date du 07 juin 2016.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 20h00